Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 13 décembre 2016, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Léo Lelièvre, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Murielle Couture, conseillère
	MM.	Réjean Desbois, conseiller
		Réal Roussy, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller
Est absent :	M.	Roland Vallée, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Léo Lelièvre, maire

Est également présent :
Luc Lambert, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2016-12-205 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

1- Ouverture de la session
2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
3- Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2016
4- Correspondance
5- Liste des comptes du journal des déboursés et rapport des salaires nets
6- Liste des comptes fournisseurs
7- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
8- Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année civile 2017
9- Date de la séance pour l'adoption des prévisions budgétaires 2017
10- Route Rameau – Déneigement
11- Demande d'exclusion de la zone agricole – M. Gilbert Lancup
12- Resto Chez-Marie – permis d'alcool
13- Contribution financière – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
14- RVER – Régime volontaire d'épargne-retraite
15- Poste de secrétaire
16 Permis d'intervention - MTMDET
17- Nomination d'un représentant pour siéger sur le comité FAO
18- Quote-part 2017 – MRC du Rocher Percé
19- Prévisions budgétaires 2017 de l'OMH de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
20- Terrain O.T.J. pour la construction d'un abri pour abrasif
21- Journal de l'Est – Avis publics

22- Autres sujets : Salaire des employés pour l'année 2017
23- Période de questions
24- Clôture de la session

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point autres sujets ouvert.

2016-12-206 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 8 novembre 2016 tel que rédigé.

2016-12-207 **CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de novembre 2016.

2016-12-208 **LISTE DES COMPTES DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Le conseil municipal prend acte de la liste des comptes du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de novembre 2016.

2016-12-209 **LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de novembre 2016. En y ajoutant les factures suivantes : École Bon-Pasteur de Sainte-Thérèse 4 550.00 $ et Caisse du Littoral gaspésien 1 550.00 $.

2016-12-210 **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES**

Le directeur général dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

2016-12-211 **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE CIVILE 2017**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Murielle Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui débuteront à 19 h 30.

10	JANVIER	MARDI	14	FÉVRIER	MARDI
14	MARS	MARDI	11	AVRIL	MARDI
9	MAI	MARDI	13	JUIN	MARDI
11	JUILLET	MARDI	8	AOÛT	MARDI
12	SEPTEMBRE	MARDI	3	OCTOBRE	MARDI
14	NOVEMBRE	MARDI	12	DÉCEMBRE	MARDI

2016-12-212 **DATE DE LA SÉANCE POUR ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal fixe la séance pour l'adoption des prévisions budgétaires 2017 et le programme triennal 2017, 2018 et 2019 de la Municipalité à 19 heures, le 22 décembre 2016.

2016-12-213 **ROUTE RAMEAU DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande d'installer sur la Route Rameau, dès mercredi le 14 décembre 2016, une signalisation qui interdit aux véhicules de circuler sous peine d'amendes.

QUE le conseil municipal demande que la Sûreté du Québec applique la nouvelle signalisation à compter de lundi, le 19 décembre 2016.

2016-12-214 **DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE – M. GILBERT LANCUP**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilbert Lancup désire que la Municipalité dépose une demande d'exclusion de la zone agricole, pour la partie Sud et Nord du lot 64-1, à la commission de protection du territoire agricole du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 64-1 et les lots avoisinants ont très peu de potentiel agricole ;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation à des fins agricultures pour le lot 64-1 sont très faibles ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas ou très peu de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement futur des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de contraintes ni d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matières d'environnement et plus particulièrement pour les établissements agricoles ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la Municipalité et dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion de ce lot n'aura pas d'impact sur la pratique de l'agriculture parce que la superficie qui est présentement zonée est suffisante ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de déposer une demande d'exclusion du lot 64-1 partie Sud et Nord à la commission de protection du territoire agricole du Québec pour monsieur Gilbert Lancup.

QUE le conseil municipal nomme Luc Lambert directeur général pour agir à titre de mandataire.

2016-12-215 **RESTO CHEZ MARIE – PERMIS D'ALCOOL**

Le resto Chez Marie a déposé une demande d'autorisation de spectacles (sans nudité) au permis de restaurant.

2016-12-216 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 5 000 $ et joint à la présente les pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

2016-12-217 **RVER – RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mettre en place un régime volontaire d'épargne retraite (RVER) avant le 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas tenue de cotiser au RVER ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit choisir un administrateur autorisé ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal met en place et régime volontaire d'épargne retraite (RVER).

QUE le conseil municipal nomme Desjardins sécurité financière compagnie d'assurances à titre d'administrateur autorisé.

QUE le conseil municipal ne cotise pas au régime volontaire d'épargne retraite (RVER).

2016-12-218 **POSTE DE SECRÉTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Lelièvre ne désire plus occuper le poste de secrétaire et que la Municipalité doit la remplacer ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Murielle Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal engage madame Kattie Desbois à titre de secrétaire à compter de l'année 2017 à raison de 14 semaines minimum par année aux mêmes conditions salariales que madame Lise Lelièvre.

2016-12-219 **PERMIS D'INTERVENTION – MTMDET**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts etc.) pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère ;

POUR CES MOTIS, il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 $) puisque la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

QUE le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé délègue le directeur général à signer tous documents relatifs au permis d'intervention

2016-12-220 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÈGER SUR LE COMITÉ FAO DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

Il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal nomme madame Murielle Shaw pour siéger sur le comité du Fonds d'aide aux organismes de la MRC du Rocher-Percé (FAO).

2016-12-221 **QUOTE-PART 2017 MRC DU ROCHER PERCÉ**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte la quote-part 2017 de la MRC du Rocher-Percé établie au montant 154 552 $.

2016-12-222 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 – OMH DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

Il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thérèse-de-Gaspé qui prévoit un déficit de 57 976 $. La quote-part de la Municipalité est fixée à 5 798 $ soit 10 % du déficit. La Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

2016-12-223 **TERRAIN O.T.J. POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR ABRASIF**

CONSIDÉRANT QUE l'O.T.J de Sainte-Thérèse-de-Gaspé accepte de céder gratuitement à la Municipalité la partie Sud du lot numéro 32-5 afin que la Municipalité puisse construire éventuellement un abri pour l'abrasif ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate Me Ronald Roussy pour rédiger les documents pour l'acquisition d'une partie Sud du lot 32-5 jusqu'à la limite Nord du lot 32-4 partie propriété de la Municipalité.

2016-12-224 **JOURNAL DE L'EST – AVIS PUBLIC**

CONSIDÉRANT QUE le journal de l'Est offre ses services pour publier les avis publics de la Municipalité à moindre coût que Média transcontinental (journal le Havre) ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de faire paraître ces avis publics dans le journal de l'Est.

2016-12-225 **SALAIRES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2017**

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE l'augmentation de salaires des employés pour l'année 2017 est fixée à 2%.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2016-12-226 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Réal Roussy à 20:05 heures.

_____
Léo Lelièvre, maire

_____
Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Léo Lelièvre maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»